



**GRAND CONSEIL**  
de la République et canton de Genève

**M Numéro  
d'objet**

*Signataires : Yves Nidegger, Stéphane Florey, Florian Dugerdil, Guy Mettan,  
Lionel Dugerdil, Patrick Lussi*

*Date de dépôt : Date de dépôt*

## **Proposition de motion**

### **Quo vadis inclusion ? (II)**

#### **Halte au catéchisme pour adultes dans les services de l'Etat**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu :

- L'art 3 al 2 de la Loi sur la laïcité interdisant la participation de l'Etat toute forme de prosélytisme ;
- l'art. 94 de la Constitution cantonale ordonnant au Grand Conseil d'exercer la haute surveillance sur le Conseil d'Etat et l'administration :

considérant :

- que sous prétexte de promouvoir le respect des différences, valeur que personne ne songerait à contester, l'Etat de Genève en est venu à adopter sans discernement tout le catalogue des revendications politiques du lobby privé qui opère sous couvert de l'acronyme « LGBTQIA+ » ;
- qu'il en résulte que les slogans diffusés par ce lobby apparaissent désormais dans les bureaux de l'administration sur des d'affiches frappés du logo de l'Etat, comme c'est le cas de la campagne « Et si les regrets changeaient de camps ? » qui vient de commencer (cf. campagne d'affiches annexée) ;
- qu'une part grandissante des collaborateurs de l'administration éprouve un malaise à l'égard de ce qu'ils ressentent comme un formatage idéologique de la part de leur employeur et en contestent la légitimité du déploiement sur leur lieu de travail ;
- que ces collaborateurs se sentent violentés par un employeur qui abuse du devoir de fonction auquel ils sont soumis pour exiger leur adhésion à des thèses militantes incompatibles avec le devoir de neutralité idéologique de l'Etat ;

- qu'au-delà d'une adhésion intime à des valeurs officielles, la hiérarchie attend également de ses collaborateurs qu'ils participent activement à des activités vouées au changement de culture d'entreprise exigé ;
- qu'à titre d'exemple, la campagne « Et si les regrets changeaient de camps ? », qui commence le 9 novembre 2023 est accompagnée d'une convocation des collaborateurs concernés à participer à un « petit-déjeuner de la diversité » afin de « découvrir comment chacun et chacune peut participer à la construction d'une culture inclusive au travail » qui se déroulera sur le temps de travail entre 9h à 11h en présence de la magistrate Carole-Anne KAST entourée de « spécialistes » en déconstruction des « stéréotypes de genre » et autres militants « LGBTQIA+ » ;
- que l'ambition de révolutionner la façon de penser des collaborateurs de l'Etat en leur imposant une nouvelle culture est ainsi clairement affichée dans ce projet ;
- que la fluidité du genre dont l'Etat se fait le propagandiste n'est toutefois qu'une croyance parmi d'autres, que certains peuvent épouser et d'autres répudier ;
- qu'en matière de croyances, l'Etat a l'obligation d'observer une stricte neutralité, ce qui implique qu'il ne fasse la promotion d'aucune d'entre elles ;
- que la propagation d'un catéchisme pour adultes à l'attention des serviteurs de l'Etat n'est pas une pratique acceptable de la part d'un Etat laïc ;
- que pour obtenir leur participation, l'Etat recourt de plus à l'intimidation des collaborateurs en décrivant sa démarche comme « percutante mais non violente » en précisant que le Département pratique « une tolérance zéro face aux comportements inadéquats » ;
- qu'on chercherait en vain la moindre distinction sémantique entre la notion moderne de « tolérance zéro » et celle plus classique d'« intolérance absolue » ;
- que ces méthodes et objectifs rappellent ceux des régimes autoritaires que la démocratie pensait avoir défensivement supplantés ;

invite le Conseil d'Etat

- à renoncer à la campagne « Et si les regrets changeaient de camps ? » ;
- à bannir de ses pratiques toute tentative de rééducation par le travail ;

- 
- à cesser notamment toute diffusion étatique de propagande incitant quiconque à réformer sa façon de se considérer soi-même, son propre genre ou celui d'autrui ;
  - à garantir à chaque collaborateur de l'Etat un environnement de travail respectueux, dénué de toutes pression et/ou intimidation idéologique ;
  - à rendre compte des actions entreprises en réponse à la présente motion dans cadre d'un rapport à l'intention du Grand Conseil.

***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Une nouvelle croyance a fait son apparition ces dernières années : la non-binarité. L'assignation d'un sexe masculin ou féminin au nouveau-né lors de sa naissance serait arbitraire car fondée sur l'observation biologique alors que l'identité de genre serait affaire de choix personnel et découlerait d'un ressenti purement subjectif inconnu par définition des médecins et des parents au moment de la naissance de l'enfant. Cette croyance implique que chacun soit amené à douter du sexe qui lui est assigné depuis sa naissance, ainsi que de l'orientation vers le sexe opposé qui en découle biologiquement, et puisse être conduit au salut par la « déconstruction » des stéréotypes de genre qu'il ou elle a développé sur cette base pour façonner son identité intime.

Dans le but d'ancrer cette croyance dans une politique publique, l'Etat de Genève a lancé diverses campagnes dont celle intitulée « Et si les regrets changeaient de camp ? », laquelle commence ce 9 novembre 2023 avec l'ambition clairement annoncée de révolutionner la culture d'entreprise en matière de perception genrée parmi le personnel de l'Etat. Contrairement à l'étiquette présentant ce produit programmatique comme « percutant mais non violent », le slogan retenu n'a strictement rien voir avec la maïeutique non-violente proposée par des champions de la lutte contre la discrimination comme le Mahatma Ghandi ou Martin Luther King jr, mais évoquerait plutôt un début de bagarre. Sur le mode guerre des banlieues (touche pas à mon pote !) et à peine adapté de « Et si la peur changeait de camps ? », ce hakka directement inspiré de la lutte des classes ne postule nullement la conversion des cœurs qui change le regard et permet d'effacer la discrimination mais son exact opposé, à savoir la division a priori de l'humanité en deux camps irréductiblement séparés et apostrophe le lecteur sommé de choisir le sien afin d'en découdre.

Le fait que, pour obtenir leur participation à son programme de rééducation, l'Etat puisse recourir à l'intimidation de ses collaborateurs en annonçant une démarche « percutante mais non violente » tout en précisant que le Département pratiquerait la « tolérance zéro face aux comportements

inadéquats », en dit long sur l'intensité de la dérive dans laquelle il s'est embarqué, jugez plutôt :

*« Par le biais d'une grande campagne de sensibilisation, l'OCSIN réaffirme son engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion*



*Cette démarche, percutante mais non violente, vise à promouvoir un environnement inclusif et bienveillant, où toutes les différences sont valorisées.*

*À ce propos, l'OCSIN pratique une tolérance zéro face aux discriminations et comportements inadéquats. Les victimes ne doivent plus porter le fardeau des regrets. ».*

Ni celui de la preuve d'ailleurs, puisque chacun étant réputé appartenir à un camp, celui qui n'est pas victime sera nécessairement bourreau...

L'Etat fait ici fausse route ; il sort de son rôle en faisant sienne une rhétorique partisane et revendicatrice achetée clés en main auprès d'officines militantes, envers lesquelles il ne devrait jamais se départir d'une certaine distance.

Au bénéfice des explications qui précèdent, nous vous invitons Mesdames et Messieurs les députés, à réserver un bon accueil à la présente proposition de motion.









